AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib112-DE en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 040724delib112



Communauté de Communes

Délibération n°2024/112

Date d'envoi convocation: 27/06/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 75 Présents : 50 Absents : 30

dont suppléés : 5

- ayant donné pouvoir : 13

Votants: 63

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à dix-neuf heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Maine Saosnois, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric BEAUCHEF, à Marolles-les-Braults.

Présents:

CHAILLOU Géraldine, FONTENAY Vincent, MEUNIER Fabrice, PLEVER Marie-Laure, LEMONNIER Thierry, JARRY Laëtitia, LECESVE Loïc, BOTHEREAU Laurent, CHEDHOMME Christian, BOULAY-BILLON Sylvie, COUDER Michel, MANUEL Patrick, NICOLAS Philippe, PENISSON Claudine, ASSIER Yveline, MAURAISIN Olivier, DE PIEPAPE Guy-René, LETAY Jean-Yves, BEAUCHEF Frédéric, ETIENNE Jean-Michel, MARCADÉ Arlette, PLESSIX Sandrine, DEROYE Christelle, GARNIER Anne-Marie, COCHIN Jean, TRIGER Jacqueline, TOUZARD Olivier, JEUSSELIN Hubert, MORIN Luc, GUIBERT Jean-Denis, MOULARD Claudie, BOSSEAU Lucien, MORIN Claude, GODIMUS Jean-Luc, DUBREUIL Sylvie, de VILMAREST Eric, CENEE Jean-Marie, FORTIN Pierre, RICHARD Philippe, MONCEAUX Léopold, CHED'HOMME Michel, CHARTIER Philippe, GOSNET Patrick, POISSON Roger, MICHEL Bernard, TISON Gaëlle, COLIN Serge, BOURMAULT André (suppléant), GODMER Joël (suppléant), Gérard LANTENOIS (suppléant), DENDELEUX Michel (suppléant), FRENEHARD Bruno (suppléant)

Absents excusés:

- GAUTIER Catherine donnant pouvoir à CHAILLOU Géraldine
- MAUTIN Guillaume donnant pouvoir à JARRY Laëtitia
- COURTAN Nathalie donnant pouvoir à LEMONNIER Thierry
- AMBROIS Katia donnant pouvoir à MANUEL Patrick
- HASTAIN Mélanie donnant pouvoir à FORTIN Pierre
- EVRARD Gérard donnant pouvoir à BEAUCHEF Frédéric
- BELLUAU Francis donnant pouvoir à GARNIER Anne-Marie
- LEROI Annick donnant pouvoir à de VILMAREST Eric
- AUBRY Geneviève donnant pouvoir à DEROYE Christelle
- CHALM GOUIC Jocelyne donnant pouvoir à RICHARD Philippe
- VOVARD Dominique donnant pouvoir à DUBREUIL Sylvie
 CHOPLIN Jean-Bernard donnant pouvoir à BOTHEREAU Laurent
- COSME Guy donnant pouvoir à TISON Gaëlle
- CORNUEIL Didier remplacé par BOURMAULT André suppléant
- MENAGER Fabienne remplacée par GODMER Joël suppléant
- MULOT Jean remplacé par FRENEHARD Bruno suppléant
- DUTERTRE Annick remplacée par Gérard LANTENOIS suppléant
- CRINIER Loïc remplacé par DENDELEUX Michel suppléant
- CECONI Nadine, BOTTRAS Thierry, SEILLE Bernard, LOISEAU Christophe, CHAMPCLOU Pascal, MICHEL Bernard, LECESVE Loïc

Absents:

BASSELOT Patrice, ANDRY Virginie, FROGER Barbara, ORY Margaux, DELAUNAY Jérôme,

Secrétaire de séance : TISON Gaëlle

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib112-DE en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 040724delib112



Communauté de Communes

Délibération n°2024/112

> DÉCHETS MÉNAGERS : ACCEPTATION OFFRE DE CONCOURS ET SOUTIEN ECOLOGIC

La Vice-présidente en charge de la gestion des déchets informe que la Communauté de Communes Maine Saosnois a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt auprès de l'éco-organisme ECOLOGIC, pour bénéficier d'un « soutien à la protection des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques par vidéoprotection » pour la déchèterie à Saint Rémy des Monts/Mamers.

Le dossier présenté a reçu un avis favorable et est éligible au soutien à l'installation de la vidéoprotection à hauteur de 3 190€. Aussi il convient de signer l'offre de concours afin de percevoir le soutien financier.

La Communauté de Communes Maine Saosnois accepte le versement du soutien de 3 190€ et de signer l'offre de concours.

Le Président demande au conseil de se prononcer et de l'autoriser à signer cette offre de concours.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

- APPROUVE cette proposition;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'offre de concours avec ECOLOGIC afin de percevoir le soutien financier proposé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric BEAUCHEF